
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 22 novembre 2021

SOMMAIRE

<i>Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président</i>	(p. 10-24-33-39)
<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 11)
<i>Constatation du quorum</i>	(p. 11)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 11)
<i>Interventions préalables</i>	(p. 11)
<i>Présidence de madame Emeline Baume, 1^{ère} Vice-Présidente</i>	(p. 19-27-36)
<i>Désignation de représentants de la Métropole de Lyon au sein de la Commission départementale des valeurs locatives (dossier n° CP-2021-0949)</i>	(p. 36)
<i>Annexe : Résultats des votes</i>	(p. 40)
N° CP-2021-0919 <i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 1er octobre 2021</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0920 <i>Lyon 2^{ème} - Pont de la Brasserie (axe M7) - Haute surveillance, travaux de sécurisation et études de grosses réparations - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0921 <i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE_m) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transport de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3694 du 13 janvier 2020</i>	(p. 15)
N° CP-2021-0922 <i>Jonage - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale rue de Verdun</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0923 <i>Jonage - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale rue des Biesses</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0924 <i>Lyon 7^{ème} - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées square du professeur Galtier</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0925 <i>Vaulx-en-Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société REHAU, ou à toute autre société à elle substituée, de parcelles situées rue Marius Grosso - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3706 du 10 février 2020</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0926 <i>Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue de la Boube</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0927 <i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 210 rue Léon Blum</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0928 <i>Économie sociale et solidaire (ESS) - Avenant à la convention de mandat de service d'intérêt économique général - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ILOé pour l'exercice 2021-2022</i>	(p. 16)

N° CP-2021-0929	<i>Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2021 en faveur de la croissance des entreprises</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0930	<i>Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Médialys - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0931	<i>Lyon 8ème - Saint-Fons - Territoire Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Soutien de la Métropole de Lyon aux candidatures des territoires de Lyon 8ème - Plaine-Santy et Saint-Fons l'Arsenal</i>	(p. 16)
N° CP-2021-0932	<i>Saint-Fons - Conventions financières avec les partenaires industriels Symbio et Metalor, relatives au suivi et à la gestion écologique des mesures compensatoires en lien avec les programmes d'implantations industrielles sur les friches de Saint-Fons Aulagne - 2021-2051</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0933	<i>Projet DatAgora - Convention avec l'Université de Lyon</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0934	<i>Attribution d'une subvention à l'association Worldskills France Events pour l'organisation des finales nationales Worldskills du 13 au 15 janvier 2022</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0935	<i>Attribution d'une subvention à l'association Programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2019-2022 - Année 3</i>	(p. 17)
N° CP-2021-0936	<i>Convention tripartite de coopération décentralisée pour les années 2022 à 2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0937	<i>Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations pour l'année 2021</i>	(p. 32)
N° CP-2021-0938	<i>Accompagnement des établissements et services pour personnes âgées et handicapées - Evolution de l'enveloppe de tarification 2022</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0939	<i>Dispositif d'aide à l'investissement - Attribution de subvention d'aide à l'investissement pour des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0940	<i>Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC)</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0941	<i>Opération de distribution alimentaire et de produits d'hygiène à destination des enfants de 0 à 3 ans - Attribution d'une subvention au profit de la Croix-Rouge</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0942	<i>Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement de conventions</i>	(p. 18)
N° CP-2021-0943	<i>Bataillons de la prévention - Approbation du conventionnement entre l'Etat et la Métropole de Lyon</i>	(p. 33)
N° CP-2021-0944	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques - Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022</i>	(p. 34)
N° CP-2021-0945	<i>Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2021-2022</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0946	<i>Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat scientifique et culturel avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0947	<i>Convention cadre de partenariat 2022-2024 avec l'Institut français et la Ville de Lyon</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0948	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0949	<i>Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon</i>	(p. 36)
N° CP-2021-0950	<i>Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 - Approbation de la convention 2022 - Avenant à la convention 2021</i>	(p. 19)

N° CP-2021-0951	<i>Lyon 2ème - Convention de superposition d'affectations et nouvelle répartition des charges avec la Ville de Lyon pour les surfaces affectées à la Ville dans le centre d'Echanges de Lyon Perrache (CELP) - Convention avec la Ville de Lyon</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0952	<i>Vaulx-en-Velin - Centre technique de maintenance - Réaménagement des ateliers - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 24)
N° CP-2021-0953	<i>Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetière - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er août au 30 septembre 2021</i>	(p. 25)
N° CP-2021-0954	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise Covid-19 auprès de la CDC - Construction de 407 logements et réhabilitation de 279 logements à diverses adresses</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0955	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 7 logements sis 24 route de Strasbourg</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0956	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 32 avenue Marc Sangnier</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0957	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 95 logements sis 86 rue Pasteur</i>	(p. 19)
N° CP-2021-0958	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 180 logements sis 23 à 41 montée des Forts</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0959	<i>Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 29 chemin de Fond Rose - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2392 du 14 mai 2018</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0960	<i>Charly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements sis 384 route de l'Etra</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0961	<i>Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 58 route de Genas</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0962	<i>Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 119 avenue Pierre Dumond à Craponne</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0963	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 19 rue du Paillet</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0964	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 26 logements sis 64 avenue de Verdun</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0965	<i>Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Banque postale - Réhabilitation thermique de 9 logements sis 11 rue de la Poste</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0966	<i>Fontaines-Saint-Martin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque postale - Réhabilitation thermique de 16 logements sis montée du Cantin</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0967	<i>Fontaines-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque Postale - Réhabilitation thermique de 110 logements sis 2 à 18 rue Ampère et 2 à 34 rue Curie</i>	(p. 20)

N° CP-2021-0968	<i>Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 5 rue de la Doulline</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0969	<i>Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements sis 58 rue Robert</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0970	<i>Irigny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 8 logements sis chemin des Presles à Irigny</i>	(p. 20)
N° CP-2021-0971	<i>La Tour-de-Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 11 rue de l'Eglise</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0972	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18-20 rue de la Ruche</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0973	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 3 logements sis 200 rue Garibaldi</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0974	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)-Réhabilitation de 108 logements sis rues Dunois, Garibaldi et Servient</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0975	<i>Lyon 3ème - Garanties d'emprunts associées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 13 logements sis 1 place Louise à Lyon 3ème - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0292 du 14 décembre 2020</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0976	<i>Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements situés 104 rue Pierre Valdo</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0977	<i>Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 62 logements sis 34-36 rue de la Quarantaine</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0978	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements sis 84 rue des Charmettes</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0979	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements sis 39 rue Viabert-Charmettes</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0980	<i>Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements sis 18 rue Germain et 71 rue Bellecombe</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0981	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction d'un foyer de travailleurs-migrants de 182 logements sis 27 rue Paul Santy - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0481 du 26 avril 2021</i>	(p. 21)
N° CP-2021-0982	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitat à loyers modérés (HLM) de Lyon - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3192 du 8 juillet 2019</i>	(p. 21)

N° CP-2021-0983	<i>Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise COVID 19 sis impasse Patay et rue Audibert et Lavirotte</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0984	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 8 rue Félix Mangini</i>	(p. 36)
N° CP-2021-0985	<i>Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 5 logements sis 25 rue de la Corderie - Modification de la garantie accordée par l'arrêté n° 2020-04-27-RO333 du 27 avril 2020</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0986	<i>Lyon 9ème - Garantie d'emprunt accordée à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 29 rue Sergent Michel Berthet</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0987	<i>Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 6 logements sis 3 chemin du Gravier Blanc</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0988	<i>Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 1 à 3 et 5 rue Jacques à Neuville-sur-Saône - Modification de la garantie accordée par l'arrêté n° 2020-06-15-R-0413 du 15 juin 2020</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0989	<i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque postale - Réhabilitation thermique de logements sis 38 à 44 avenue Jean Jaurès et 5 à 11 rue Louis Normand</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0990	<i>Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 5 logements sis 38 à 44 avenue Jean Jaurès et 5 à 11 rue Louis Normand</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0991	<i>Pierre-Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 294 logements sis 1 à 19 avenue Haute Roche</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0992	<i>Rillieux-la-Pape - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 22 logements sis rue Marcel Mérieux</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0993	<i>Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 41 logements sis 73-75 route de Saint-Romain</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0994	<i>Sainte-Foy-lès-Lyon - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) usufuit de 4 logements sis 11 rue Jean-Léon Blondeau</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0995	<i>Sainte-Foy-lès-Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 3 logements sis 27 Grande Rue</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0996	<i>Sainte-Foy-lès-Lyon - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 193 logements sis 2-4-7 et 9 allée de la Gravière et 2 à 4 allée de Limburg</i>	(p. 22)
N° CP-2021-0997	<i>Saint-Genis-Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 4 logements sis 12 Petite Rue des Collonges</i>	(p. 23)
N° CP-2021-0998	<i>Saint-Genis-Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique d'un logement sis 4 Petite rue des Collonges</i>	(p. 23)

N° CP-2021-0999	<i>Sathonay-Camp - Garanties d'emprunts accordées à la Société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès du Crédit foncier - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitations à loyers modérés (HLM) - Modification de la délibération du Bureau n° B-2010-1620 du 7 juin 2010</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1000	<i>Vénissieux - Sathonay-Camp - Rillieux-la-Pape - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitations à loyers modérés (HLM) de Lyon - Modification des délibérations du Bureau n° B-2014-0052 du 19 mai 2014 et de la Commission permanente n° CP-2015-0082 du 30 mars 2015 et n° CP-2019-3486 du 12 novembre 2019</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1001	<i>Vernaison - Garanties d'emprunts à l'association Odyneo auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de dette par l'association Education et joie - Réhabilitation d'un foyer pour personnes handicapées sis 914 route de Lyon - Modification de la délibération n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil départemental du Rhône pris par délibération n° 028-04 du 11 juin 2010</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1002	<i>Vernaison - Garanties d'emprunts à l'association Odyneo auprès du Crédit foncier de France (CFF) - Transfert de dette par l'association Education et joie - Réhabilitation d'un foyer pour personnes handicapées sis 914 route de Lyon - Modification de la délibération n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil départemental du Rhône pris par délibération n° 028-04 du 11 juin 2010</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1003	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements sis 229 rue Francis de Pressensé - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0369 du 22 février 2021</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1004	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements situés 393 cours Émile Zola</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1005	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 69-75 rue Greuze</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1006	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1 rue René Prolongée</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1007	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements sis rue de la Liberté et rue Pierre Baratin</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1008	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 72A et 72B rue Anatole France</i>	(p. 23)
N° CP-2021-1009	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements sis 19 rue Louis Fort et 88-90 rue Château Gaillard</i>	(p. 24)
N° CP-2021-1010	<i>Gestion des déchets - Téléthon 2021 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM)</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1011	<i>Déchets - Collecte et recyclage du verre - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Attribution d'une subvention au Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1012	<i>Déchets - Tri de la collecte sélective - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises Nicollin et Veolia</i>	(p. 25)

N° CP-2021-1013	<i>Déchets - Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) due par la Métropole de Lyon pour l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon Sud - Protocole d'accord transactionnel à conclure avec les services des douanes</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1014	<i>Déchets - Accueil de secours des déchets ménagers et assimilés du Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIIVAL) - Approbation de la convention 2022-2026</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1015	<i>Déchets - Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais (CCVL) et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Approbation de l'avenant n° 1</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1016	<i>Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1017	<i>Dispositif de propreté globale - Quartiers Saint-Rambert et de l'Industrie - Convention avec la Ville de Lyon pour la période du 1er janvier 2022 au 30 avril 2025</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1018	<i>Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'année 2022 (analyse des données 2021) dans le cadre de la convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2020 à 2024</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1019	<i>Décines-Charpieu - Jonage - Meyzieu - Travaux de maintenance des réseaux d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise CARRION TP</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1020	<i>Genay - Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) - Individualisation partielle d'autorisation de programme</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1021	<i>Villeurbanne - Travaux de maintenance des réseaux d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise COIRO TP</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1022	<i>Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Prévention contre les inondations - Aménagement hydraulique du ruisseau du Ravin - Dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale simplifiée pour l'aménagement hydraulique au titre de la loi sur l'eau</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1023	<i>Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois (Fibois) Rhône pour son programme d'actions 2021</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1024	<i>Filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac - Convention avec l'éco-organisme agréé Alcome pour la période 2021-2027</i>	(p. 25)
N° CP-2021-1025	<i>Vaulx-en-Velin - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon à la partie locale de l'exposition "Le Vaisseau Terre" du Planétarium</i>	(p. 26)
N° CP-2021-1026	<i>Vaulx-en-Velin - Convention de portage temporaire de lots de copropriété sur le quartier Cervelières-Sauveteurs</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1027	<i>Décines-Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Avenant n° 1 à la convention de PUP de la bande est</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1028	<i>Vénissieux - Développement urbain - Acquisition d'un lot situé à l'angle de la rue Simone Veil et de l'avenue Jules Guesde - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1029	<i>Villeurbanne - Terrasses Lakanal - Programme d'aménagement - Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1030	<i>Vaulx-en-Velin - Quartier Vernay Verchères - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus à la SERL</i>	(p. 31)
N° CP-2021-1031	<i>Vaulx-en-Velin - Protocole habitat partenarial avec la société Sollar, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon - Renouvellement des patrimoines de la société Sollar à Vaulx-en-Velin : Grandes Cités Tase, Pavillons Nelli et Domaine de la Côte et Eurorex</i>	(p. 27)

N° CP-2021-1032	<i>Saint-Fons - Secteur Cuprofil - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour réserve foncière et d'expropriation</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1033	<i>Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale - Actualisation de l'étude d'impact</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1034	<i>Neuville-sur-Saône - Opération d'aménagement - Zone industrielle (ZI) en Champagne - Bilan de la concertation préalable portant sur la modification du périmètre - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement avec la SERL - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville, la Métropole, la SERL et le SIGERLy et participation financière de la Ville à l'équilibre de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</i>	(p. 31)
N° CP-2021-1035	<i>Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Saulaie - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) recyclage foncier des friches - Approbation de la convention à passer avec l'État - Individualisation totale d'autorisation de programme</i>	(p. 27)
N° CP-2021-1036	<i>Charbonnières-les-Bains - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) Athéna</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1037	<i>Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 26 chemin des Hermières appartenant à la société anonyme (SA) Alliade habitat</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1038	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 500 rue des Jonchères</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1039	<i>Lyon 3ème - Voirie de Proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 20 rue de la Ruche et appartenant au syndicat de copropriété de la résidence QuadR'Arthur</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1040	<i>Lyon 3ème - Développement urbain - Projet-Part Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique, à la Société publique de locale (SPL) Lyon Part-Dieu, d'une parcelle de terrain située rue Maurice Flandin</i>	(p. 31)
N° CP-2021-1041	<i>Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 rue Bourdeix appartenant à la SCI Eurotertiaire 2 ou toute société qui lui sera substituée</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1042	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Maréchal Lyautey et appartenant à la société Marnigan résidences</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1043	<i>Oullins - Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0412 du 22 février 2021</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1044	<i>Pierre-Bénite - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées place Jean Jaurès appartenant à la Ville de Pierre-Bénite - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0754 du 5 juillet 2021</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1045	<i>Saint-Genis-les-Ollières - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 6 rue de Champoulin - Constitution de servitudes temporaires d'accès et de passage de réseaux ou canalisations</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1046	<i>Vaulx-en-Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées route de Genas et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER)</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1047	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 229 à 233 rue Francis de Pressensé appartenant à l'association Diocésaine de Lyon</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1048	<i>Caluire-et-Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 9 bis rue Jamen Grand et appartenant au Syndicat des copropriétaires de la résidence Le Jardin Secret</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1049	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la Société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'Ile</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1050	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 52 et 60 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 28)

N° CP-2021-1051	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 55 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1052	<i>Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès</i>	(p. 28)
N° CP-2021-1053	<i>Fleurieu-sur-Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue du Putet</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1054	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey</i>	(p. 37)
N° CP-2021-1055	<i>Meyzieu - Eau potable - Périmètre de protection rapproché du champ captant de La Garenne - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées au lieu-dit La Garenne et appartenant à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1056	<i>Meyzieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, en terrain privé, situé rue Vincent Quinon et rue des Trux et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Pré des Louvatières - Approbation d'une convention</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1057	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 39 rue George Sand dans la copropriété Bellevue</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1058	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain nu situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada appartenant à la société en nom collectif (SNC) Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1059	<i>Bron - Développement urbain - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 2 parcelles cadastrées B 3034g et B 3034h, situées rue Guynemer</i>	(p. 31)
N° CP-2021-1060	<i>Limonest - Aménagement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Limonest, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 140 rue du Cunier</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1061	<i>Lyon 7ème - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à la société Promoval PVH, d'une emprise foncière issue du domaine public et d'une parcelle situées square du Professeur Galtier</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1062	<i>Lyon 8ème - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble à usage administratif et d'habitation sur son terrain situé 22-24 rue Hugues Guérin</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1063	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, de lots de copropriété situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1064	<i>Saint-Priest - Développement urbain - Secteur le Village - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, d'un lot de copropriété situé 14 Grande rue</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1065	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 6 rue de l'Egalité</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1066	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, de lots de copropriété à usage de local commercial et emplacement de stationnement situés 88 rue Hippolyte Kahn</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1067	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, de lots de copropriété situés 88 rue Hippolyte Kahn</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1068	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, des lots de copropriété n° 9 et 27 à usage de local commercial et emplacement de stationnement situés 88 rue Hippolyte Kahn</i>	(p. 29)
N° CP-2021-1069	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage commercial sur son terrain situé 57 avenue Antoine de Saint-Exupéry</i>	(p. 29)

N° CP-2021-1070	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage commercial sur son terrain situé 57 avenue Antoine de Saint-Exupéry</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1071	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage d'habitation et d'atelier sur son terrain situé 24 rue de Venise</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1072	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, cadastrées NC2(o) et NC2(q)</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1073	<i>Caluire-et-Cuire - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 65 quai Clémenceau</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1074	<i>Champagne-au-Mont-d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 26 avenue de Lanessan</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1075	<i>Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Sollar, d'un immeuble situé 5 rue de la Mairie</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1076	<i>Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Plan de cession - Déclassement du domaine public et mise à disposition au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique de l'immeuble situé 44 rue Servient</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1077	<i>Lyon 9ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 11 Grande rue de Vaise - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0348 du 14 décembre 2020</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1078	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 21 rue Jules Védrières dans la copropriété Terraillon - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0620 du 21 juin 2021</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1079	<i>Genay - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage pour la création, l'exploitation et l'entretien de micro-barrages sur un terrain privé non bâti situé chemin du Lay, versant sud du vallon du Lay - Approbation d'une convention</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1080	<i>Genay - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage pour la création, l'exploitation et l'entretien de micro-barrages sur un terrain privé non bâti situé chemin du Lay, versant sud du vallon du Lay - Approbation d'une convention</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1081	<i>Rillieux-la-Pape - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation de gaz au profit de GRDF Gaz, sur le terrain appartenant à la Métropole de Lyon situé au 2870 avenue de l'Europe</i>	(p. 30)
N° CP-2021-1082	<i>Tassin-la-Demi-Lune - Développement urbain - Éviction d'un local commercial situé 4 rue de l'Abbé Papon - Approbation de l'acte de résiliation amiable de bail commercial et versement d'une indemnité</i>	(p. 30)

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

Le lundi 22 novembre 2021 à 09h30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 5 novembre 2021 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Bruno Bernard, Président

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous. Nous démarrons la séance. J'espère que vous allez toutes et tous bien ainsi que vos proches. Je vous demande naturellement de respecter les gestes barrières et, en particulier, le port du masque. On a vu que l'épidémie repartait assez fortement, y compris sur la Métropole de Lyon.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Blandine Collin pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Et s'il n'y a pas d'opposition, elle est nommée.

(Madame Blandine Collin est désignée).

Je vous rappelle qu'en application des dispositions applicables pour la période de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé au tiers du bilan de l'exercice, soit 22 présents sur un total de 64 et que chaque élu peut avoir deux pouvoirs.

Comme convenu en Conférence des Présidents, pour les dossiers de la partie sans débat, je mettrai ces dossiers aux voix en demandant s'il y a des oppositions. S'il n'y en a pas, il n'y aura pas de vote électronique et on considérera que ces dossiers sont votés. Le vote électronique est réservé aux dossiers avec débat, selon la procédure que vous connaissez maintenant. Les codes sont affichés là-haut en cas de problème.

Et nous faisons un premier vote. Oui, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Excusez-moi, juste un mot, monsieur le Président. On est tout à fait d'accord sur ce principe. Simplement, lorsqu'on a un conflit d'intérêt, théoriquement on ne doit pas voter. Est-ce que c'est bien pris en compte dans le cadre de ce vote global ?

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que les services peuvent me confirmer qu'il sera bien noté ? Oui.

M. le Conseiller COCHET : Très bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, on va faire un vote pour vérifier que le quorum est atteint, même si visuellement il l'est, mais cela permettra de vérifier que le vote fonctionne.

Constatation du quorum

Présents : Mme Asti-lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-bonaro, Mme Hemain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Moreira), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Blanchard (pouvoir à Mme Dromain).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Il y a eu cinq demandes préalables d'intervention des groupes. Je donne la parole au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes réunis pour une nouvelle Commission permanente en présentiel et c'est une très bonne chose. J'espère que les mêmes conditions seront réunies, et vous venez de le dire, pour que notre Conseil de décembre se déroule en présentiel également, si possible, et que vous ferez le maximum à cette fin.

Je me réjouis, par ailleurs, que vous ayez enfin convoqué, vendredi prochain, une Conférence métropolitaine afin de réunir l'ensemble des Maires de notre Métropole. Je regrette d'ailleurs aussi que celle de septembre ait été annulée de façon unilatérale, un peu brutale et de façon expéditive par vos soins.

Je rappelle à nos collègues ici présents que la Conférence métropolitaine de vendredi a été convoquée suite à la saisine de vous-même, monsieur le Président, par 40 Maires sur la base de l'article 66 de notre règlement intérieur. Quarante Maires qui ont demandé, entre autre, que la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) soit mise à l'ordre du jour. Il semble que ce soit le cas. J'espère que vous ne vous contenterez pas à cette occasion, monsieur le Président, d'un point vague sur l'avancée de la PPI. Les Maires souhaitent que vous saisissiez cette opportunité pour remettre vraiment les choses sur la table.

Je rappelle aussi, à cette fin, qu'en tant que Conseillers métropolitains, nous ne disposons d'aucun élément précis s'agissant de cette PPI métropolitaine. Où, quand, combien, nous n'avons aucun document synoptique nous permettant de savoir quels sont les projets, leurs typologies, les secteurs concernés et les enveloppes financières. Vous avez déjà effectué un quart de votre mandat, il serait temps que l'ensemble des Conseillères et Conseillers métropolitains, élus au suffrage universel direct, bénéficient de ces éléments circonstanciés.

Sur un autre plan, nous accueillons positivement les premières annonces que vous avez effectuées sous la pression collective des Maires, qui réunit 45 maires sur 59, ainsi que deux Maires d'arrondissement et dont je rappelle, même si cela vous gêne, qu'il est transpartisan et fondé sur la solidarité entre les Maires. Ne croyez cependant pas que des effets d'annonce suffiront à apaiser la colère. Les maires attendent des actes concrets, tangibles et durables.

J'ai bien noté, monsieur le Président, que vous remettiez à plat les études d'implantation, par exemple, du troisième cimetière métropolitain et sachez bien que le Maire de Charly a bien conscience qu'il n'aurait jamais obtenu ce recul de votre part sans la mobilisation de ses collègues solidaires. Ne croyez pas que cette solidarité faiblira et gardez bien en tête que vous ne pouvez plus faire comme il vous semble, n'importe quand, n'importe où et n'importe comment.

Il vous faudra composer avec le fait communal, coopérer avec les Maires et les municipalités car ce sont eux qui permettent, à la Métropole, de faire le dernier kilomètre comme on dit, par analogie avec le domaine logistique. Par exemple, appliquer les politiques et actions publiques en matière de santé en collaboration avec les CCAS (centre communal d'action sociale). Autre exemple, accueil de la petite enfance et de la jeune enfance avec les crèches municipales. Autre exemple, le contrôle de la ZFE (zone à faibles émissions) ou le contrôle des voies d'autopartage ou bien, plus tard, le règlement intérieur en matière de publicité grâce à l'appui des polices municipales.

Monsieur le Président, vous le comprenez maintenant, quel que soit son statut juridique, et contrairement à d'autres collectivités locales que l'on appelle à la rescousse (Département, Région), et cela n'a rien à voir, sans les communes, la Métropole n'est rien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PÉLAEZ : Monsieur le Président, chers collègues, je profite que cette Commission permanente ait un ordre du jour peu chargé pour balayer un certain nombre de sujets concernant la gouvernance de notre institution.

Nous sommes réunis ce jour en présentiel, ce qui, il faut le reconnaître, facilite et participe grandement à la qualité de nos échanges. Nous nous en réjouissons et espérons ainsi que la plus grande attention soit apportée à nos interpellations. C'est pour cela que le présentiel doit redevenir la règle et non plus l'exception pour la réunion de nos instances. Et monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir consulté les Présidents de groupe sur le fait de tenir notre prochain Conseil en présentiel ou en visioconférence.

À ce jour, car nous ne savons pas comment la crise va évoluer, je pense pouvoir dire au nom de mes collègues de l'opposition que nous sommes unanimes sur la reprise en présentiel. Il en tient de la qualité du débat démocratique de notre Métropole. La crise est partie pour durer encore et le législateur vient de prolonger les mesures exceptionnelles d'organisation jusqu'en juillet 2022. Mais faut-il simplement s'y résoudre, en estimant que la jauge capacitaire de notre hémicycle nous condamne à fonctionner en mode dégradé. Nous ne pouvons nous en satisfaire car la démocratie n'a pas à être davantage dégradée car, à ce rythme, nous prenons le risque finalement de ne jamais nous retrouver physiquement avant la fin du mandat.

Comme nos concitoyens, comme la société, il nous faut donc vivre avec le virus et non pas renoncer à un débat de qualité. Avec la vaccination, et j'imagine que le sens des responsabilités fait que tous mes collègues sont vaccinés, avec le port du masque, avec le respect des gestes barrières et la responsabilité de chacun, nous pouvons nous retrouver en présentiel. Il serait étonnant que l'on puisse aller manger à la brasserie Georges qui est bondée tous les soirs ou que l'on puisse, comme je l'ai fait ce week-end, aller au théâtre, qui était là aussi totalement rempli, et ne pas pouvoir nous tenir en présentiel, ce qui est un de nos éléments essentiels de démocratie.

Pour nos collègues les plus fragiles ne souhaitant pas s'exposer, nous pouvons trouver des solutions, par exemple en leur permettant de suivre le Conseil ou de s'exprimer en visio tout en assurant un pouvoir auprès des collègues en présentiel afin de simplifier et sécuriser les opérations de vote.

Deux ans après le début de l'épidémie, il nous faut être proactif et imaginatif. Nous ne pouvons plus nous contenter de la justification d'une salle trop petite, et si c'est trop compliqué à organiser, il y a des gymnases et des grandes salles dans notre Métropole. Je doute qu'on ne puisse pas en trouver une. Dans le cas contraire, nous ne ferions que renforcer le déracinement des Conseils métropolitains.

J'en viens donc à ce deuxième sujet, corollaire du premier, qui est celui du statut du Conseil métropolitain. En mars dernier, le pacte de cohérence métropolitain adopté précisait en sa page 48 : "*Un groupe de travail sera également engagé avec l'ensemble des groupes métropolitains portant sur le rôle des Conseillers métropolitains dans les territoires*". Dix mois plus tard et malgré de nombreuses interpellations de votre opposition et vos déclarations d'apaisement lors du dernier Conseil, nous en sommes toujours au point mort. Quand ce groupe de travail sera-t-il lancé ? Faut-il vraiment qu'on en vienne à requérir formellement la création de ce groupe de travail comme le permet d'ailleurs notre règlement intérieur ? Nous ne voulons pas être des élus désincarnés, hors sol et non reconnus sur les territoires.

À ce propos, permettez-nous de vous demander ce qui en est de la revue annuelle de la CTM (Conférence territoriale des maires) Lyon en présence des Conseillers métropolitains. La date prévue a été annulée sans explication et aucune nouvelle date n'a été annoncée et nous sommes 18 mois après l'élection. Une absence de tenue de réunion serait intolérable car il s'agit d'un droit des Conseillers métropolitains garanti par le règlement intérieur de notre assemblée. Les Conseillers métropolitains ont également un droit à l'information, droit garanti par la loi et notre règlement intérieur. Or, dans les délibérations, il est régulièrement fait mention que le projet financé fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements, la PPI 2021-2026, mais malgré plusieurs relances, nous ne connaissons toujours pas le contenu de cette PPI et des projets qui y sont inscrits. Quand nous communiquerez-vous enfin ces documents ?

Un autre point qui est témoin de la déconsidération pour les Conseillers métropolitains, c'est l'absence quasi-systématique de réponses aux questions posées, que ce soit en commission ou par le biais d'une saisine par courrier ou mail. Nous n'avons aucune volonté de mettre en cause les services. Nous savons le travail que cela peut représenter mais cette situation devient systématique.

Voici quelques exemples puisque vous nous avez demandé en réunion de Conférence, monsieur le Président, de donner des exemples précis, de demandes bien réceptionnées mais qui attendent toujours réponse de votre part. En commission urbanisme du 17 septembre, tous les élus d'opposition ont demandé à récupérer l'étude CITEC analysant notamment les conséquences des modifications sur la circulation du projet Part-Dieu, demande pourtant acceptée par le Vice-Président Payre, comme en fait foi la page 18 du compte-rendu de la commission.

En commission finances du 21 septembre, il vous a été demandé les évolutions du nombre d'allocataires du RSA (revenu de solidarité active) depuis deux ans et les impacts financiers. Mêmes questions pour les mineurs non accompagnés et notamment les évolutions des MNA devenus majeurs. La réponse apportée le 27 septembre ne répondait que très partiellement aux questions en relevant simplement la situation actuelle.

En commission déplacements du 11 octobre, il vous a été demandé de connaître le nombre de supports publicitaires utilisés pour la campagne de communication des Voies Lyonnaises. Pas de retour malgré plusieurs relances. On vous a, par ailleurs, interrogé sans retour sur les consommations 2019-2020 d'énergie pour les véhicules et chauffages des bâtiments métropolitains.

Enfin, dernier exemple, nous attendons toujours la diffusion des éléments à jour projetés lors du dernier groupe de travail ZFE (zones à faibles émissions) le 26 octobre et des réponses aux questions posées.

J'en profite quand même pour vous demander s'il était possible d'avoir une réponse au courrier qui vous a été fait quant à la demande du Mémorial de la Shoah, demande qui est aussi portée par monsieur Cochet et qui est portée, depuis de très nombreuses semaines, par des structures et des associations qui n'ont aucune réponse de votre part.

Au-delà du simple fait de constater que vous ne respectez pas l'article 87 de notre règlement intérieur, qui précise que les demandes d'information complémentaire feront l'objet d'une réponse au plus tard le jour du Conseil, nous attendons des réponses et souhaitons que vous établissiez un nouveau cadre de relations avec les Conseillers métropolitains. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots très rapides. D'abord, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Louis Pélaez mais on souscrit à la demande. On écrit souvent et je ne vais pas égrainer les demandes sans aucune réponse. Donc, le plus simple, c'est soit de nous préciser qu'il n'est plus utile d'écrire, auquel cas, les gens feront autre chose, mais sinon essayer et tenter de nous répondre.

Les services de cette Métropole sont performants, on le sait. Donc, il ne s'agit pas pour nous, justement, de pointer ce déficit-là. Le déficit est ailleurs. Donc, dites-nous clairement si, eh bien ma foi, il n'y a pas de volonté de répondre aux différents courriers. Ce qui n'est jamais bon parce que ce sont de toute façon des demandes que nous allons réitérer. Nous les réitérerons ici, en Conseil de Métropole, en Commission permanente, alors qu'il y a un certain nombre de sujets et il suffit de nous transmettre les éléments. Ce ne sont pas des éléments pour polémiquer. C'est tout simplement pour être informés. C'est aussi, je crois, notre simple droit d'opposants ou d'opposition.

Un petit mot aussi. Vous allez tenir une Conférence des Maires, je vous en remercie. Je crois qu'elle est absolument nécessaire. Simplement, peut-être que ce sera l'occasion, ou en tout cas, à un autre moment de préciser aussi votre pensée et votre vision sur le rôle du Conseiller métropolitain.

La Métropole ne peut pas s'incarner uniquement dans le fait communal, bien évidemment, et j'ai été de ceux qui pensaient qu'il fallait associer étroitement les communes. Je continue à le penser. Pour autant, les Conseillers métropolitains, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ont été élus au suffrage universel direct. Il faut leur trouver une place, demain, un rôle, des moyens dans leur circonscription métropolitaine et qu'ils jouent ce rôle qui va être nécessaire, à mon avis, pour que les citoyens s'approprient au mieux cette Métropole.

Et, je souhaiterais savoir, à quel moment, vous allez préciser, eh bien ma foi, votre vision. À quel moment, vous allez concrètement indiquer, quelle est la différence, finalement, aujourd'hui, entre le Conseiller métropolitain, qu'il soit d'opposition ou de majorité, élu au suffrage universel direct, et l'ancien Conseiller de la Courly ou du Grand Lyon qui était désigné et, aujourd'hui, très clairement, on ne voit pas beaucoup la différence. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe s'associe aux différentes remarques qui viennent d'être réalisées. Néanmoins, à l'approche des fêtes de fin d'année, les enfants commencent souvent à s'interroger sur leur chance d'être gâtés par le Père Noël. Alors, ils tentent de montrer qu'ils sont plus sages, qu'ils font de bonnes actions, pour retrouver les louanges de leur entourage et la confiance de leurs aînés. Et dans la Métropole, c'est un peu ce qui se passe. Voilà que vous abandonnez le projet mal ficelé et non concerté du cimetière de Charly.

Vous réunissez une Conférence métropolitaine pour parler de la PPI, après avoir expliqué que ce sujet ne pouvait pas faire l'objet d'un échange multilatéral. Vous venez à la rencontre des Maires. Vous prenez même le contrepied de certains de vos Vice-Présidents en déclarant, je cite : "*Les transports en commun ne sont pas une solution pour tout le monde. Il faut assumer ceci et trouver des solutions pour ces publics-là et les accompagner*". Ce qui revient à une position d'équilibre que nous sommes nombreux à prôner, ici, dans cette instance.

Les choses bougent et c'est tant mieux ; cela montre que vous avez pris la mesure de la fronde des Maires et des citoyens. D'ailleurs, monsieur le Président, vous avez déclaré en revenant de la COP 26, je cite : "*La Métropole de Lyon est vue plutôt comme une collectivité exemplaire à l'échelle européenne*". On vous plaint vraiment d'avoir été obligé d'aller jusqu'à Glasgow pour trouver quelqu'un qui veuille bien vous dire du bien de votre action. C'est vrai qu'ici sur le territoire métropolitain, vous n'en avez pas encore beaucoup trouvé !

Au-delà de la plaisanterie, monsieur le Président, si nous constatons des évolutions positives, nous souhaitons que ce ne soit pas un sursaut à court terme. Il y a encore trop de sujets qui ne sont pas travaillés en coopération. Évidemment la voirie, domaine dans lequel vous imposez une vision doctrinaire sans prendre en compte les situations réelles et territoriales. C'est pourquoi nous vous avons sollicité pour créer une mission d'information sur les infrastructures.

Nous vous avons également sollicité pour un débat sur la politique foncière de la Métropole, notamment pour connaître vos orientations générales, alors même qu'une modification du PLU (plan local d'urbanisme) est en cours et une révision sera obligatoire, de par la loi, dans la foulée.

Et, il y a des sujets qui ne sont pas pris en compte comme la sécurité. Vous devez entendre l'inquiétude et la peur face à l'insécurité qui se développe. Vous n'en êtes pas le premier responsable de ce sujet, bien évidemment, mais nous avons une impérieuse obligation d'agir à nos niveaux de responsabilité.

La dégradation inquiétante de la sécurité doit vous obliger à sortir de votre posture, selon laquelle la Métropole n'est pas compétente. Nous vous avons proposé plusieurs pistes de réflexion : un travail sur l'urbanisme en construction ou en rénovation, les aides aux communes et aux police municipales, la vidéo-protection, la prévention par des actions dans les collèges, le renforcement de présences policières dans les transports en commun, et j'en passe !

Vous avez toujours refusé le débat, nous le regrettons. Monsieur le Président, nous nous verrons encore en assemblée avant Noël. Il sera alors bien temps de voir qui a bien été sage pour espérer voir passer le Père Noël ! Souhaitons qu'il ne vous oublie pas ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller BADOUARD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et à tous. Nous passons au compte-rendu des déplacements autorisés pour la période du 1^{er} août au 1^{er} octobre 2021.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents*

N° CP-2021-0919 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 1er octobre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

M. LE PRÉSIDENT : Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Je mets ce dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté.

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° CP-2021-0920 - Lyon 2ème - Pont de la Brasserie (axe M7) - Haute surveillance, travaux de sécurisation et études de grosses réparations - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

N° CP-2021-0921 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transport de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3694 du 13 janvier 2020 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0920 et CP-2021-0921.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° CP-2021-0922 - Jonage - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale rue de Verdun - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° CP-2021-0923 - Jonage - Transfert, à titre gratuit, dans le domaine public de voirie métropolitain de la voie communale rue des Biesses - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbain

N° CP-2021-0924 - Lyon 7ème - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées square du professeur Galtier - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbain

N° CP-2021-0925 - Vaulx-en-Velin - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société REHAU, ou à toute autre société à elle substituée, de parcelles situées rue Marius Grosso - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3706 du 10 février 2020 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° CP-2021-0926 - Villeurbanne - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées rue de la Boube - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

N° CP-2021-0927 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 210 rue Léon Blum - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0922 à CP-2021-0927.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2021-0926 : M. GASCON Gilles, Mme MOREIRA Véronique, M. PAYRE Renaud, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- n° CP-2021-0927 : Mme VACHER Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° CP-2021-0928 - Économie sociale et solidaire (ESS) - Avenant à la convention de mandat de service d'intérêt économique général - Attribution d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ILOé pour l'exercice 2021-2022 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° CP-2021-0931 - Lyon 8ème - Saint-Fons - Territoire Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Soutien de la Métropole de Lyon aux candidatures des territoires de Lyon 8ème - Plaine-Santy et Saint-Fons l'Arsenal - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0928 et CP-2021-0931.

Avis favorable de la commission. On a bien noté les conflits d'intérêts d'élus. Pas d'opposition ?

M. le Conseiller DEBÛ : Si monsieur le Président. Une abstention de ma part sur le dossier n° CP-2021-0931.

M. LE PRÉSIDENT : C'est noté, monsieur Debû.

- pour le dossier n° CP-2021-0928

Adopté à l'unanimité, Mme BAUME Emeline, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la SCIC Iloé, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

- pour le dossier n° CP-2021-0931

Adopté, M. Debù (groupe Communiste et républicain) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN

N° CP-2021-0929 - Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'action 2021 en faveur de la croissance des entreprises - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° CP-2021-0930 - Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Rhône Emploi et Développement (REED) - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Médialys - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

N° CP-2021-0932 - Saint-Fons - Conventions financières avec les partenaires industriels Symbio et Metalor, relatives au suivi et à la gestion écologique des mesures compensatoires en lien avec les programmes d'implantations industrielles sur les friches de Saint-Fons Aulagne - 2021-2051 - Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

N° CP-2021-0933 - Projet DatAgora - Convention avec l'Université de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

N° CP-2021-0934 - Attribution d'une subvention à l'association Worldskills France Events pour l'organisation des finales nationales Worldskills du 13 au 15 janvier 2022 - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0929, CP-2021-0930 et CP-2021-0932 à CP-2021-0934.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2021-0930 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- Mme BENAHMED Fatiha, membre de l'association Armée du Salut,

- Mme HEMAIN Séverine, déléguée de la Métropole de Lyon, ainsi que Mme GEOFFROY Hélène, membre de l'association MEDIALYS.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2021-0935 - Attribution d'une subvention à l'association Programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Appui-conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2019-2022 - Année 3 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0935.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme DROMAIN Hélène, Mme GROSERRIN Anne, déléguées de la Métropole de Lyon au sein de l'association Programme solidarité - Eau (ps-Eau), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LONGUEVAL.

N° CP-2021-0936 - Convention tripartite de coopération décentralisée pour les années 2022 à 2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Ouagadougou au Burkina Faso - Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0936.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° CP-2021-0938 - Accompagnement des établissements et services pour personnes âgées et handicapées - Evolution de l'enveloppe de tarification 2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie en établissement

N° CP-2021-0939 - Dispositif d'aide à l'investissement - Attribution de subvention d'aide à l'investissement pour des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie en établissement

N° CP-2021-0940 - Demandes de remises gracieuses de dettes au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice (AC) - Délégation Solidarités, habitat et éducation - PA-PH

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0938 à CP-2021-0940.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme VESSILLER Béatrice, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la Fondation Cité Rambaud, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2021-0939 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BLANCHARD.

N° CP-2021-0941 - Opération de distribution alimentaire et de produits d'hygiène à destination des enfants de 0 à 3 ans - Attribution d'une subvention au profit de la Croix-Rouge - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

N° CP-2021-0942 - Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) - Renouvellement de conventions - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0941 et CP-2021-0942.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° CP-2021-0945 - Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2021-2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0945.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2021-0946 - Lugdunum - Musée et théâtres romains - Convention de partenariat scientifique et culturel avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

N° CP-2021-0947 - Convention cadre de partenariat 2022-2024 avec l'Institut français et la Ville de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

N° CP-2021-0948 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0946 à CP-2021-0948.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. PAYRE Renaud, membre de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° CP-2021-0946 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL.

Présidence de madame Émeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° CP-2021-0950 - Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions de fonctionnement 2022 - Approbation de la convention 2022 - Avenant à la convention 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0954 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise Covid-19 auprès de la CDC - Construction de 407 logements et réhabilitation de 279 logements à diverses adresses - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0955 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 7 logements sis 24 route de Strasbourg - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0956 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 32 avenue Marc Sangnier - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0957 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 95 logements sis 86 rue Pasteur - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0958 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 180 logements sis 23 à 41 montée des Forts - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0959 - Caluire-et-Cuire - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 29 chemin de Fond Rose - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2392 du 14 mai 2018 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0960 - Charly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 19 logements sis 384 route de l'Etra - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0961 - Chassieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 58 route de Genas - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0962 - Craponne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 119 avenue Pierre Dumond à Craponne - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0963 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 4 logements sis 19 rue du Paillet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0964 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 26 logements sis 64 avenue de Verdun - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0965 - Dardilly - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Banque postale - Réhabilitation thermique de 9 logements sis 11 rue de la Poste - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0966 - Fontaines-Saint-Martin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque postale - Réhabilitation thermique de 16 logements sis montée du Cantin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0967 - Fontaines-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque Postale - Réhabilitation thermique de 110 logements sis 2 à 18 rue Ampère et 2 à 34 rue Curie - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0968 - Francheville - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 3 logements sis 5 rue de la Doulline - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0969 - Genay - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 11 logements sis 58 rue Robert - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0970 - Irigny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction neuve de 8 logements sis chemin des Presles à Irigny - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0971 - La Tour-de-Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 11 rue de l'Eglise - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0972 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 18-20 rue de la Ruche - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0973 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 3 logements sis 200 rue Garibaldi - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0974 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 108 logements sis rues Dunois, Garibaldi et Servient - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0975 - Lyon 3ème - Garanties d'emprunts associées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 13 logements sis 1 place Louise à Lyon 3ème - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0292 du 14 décembre 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0976 - Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements situés 104 rue Pierre Valdo - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0977 - Lyon 5ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 62 logements sis 34-36 rue de la Quarantaine - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0978 - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements sis 84 rue des Charmettes - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0979 - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements sis 39 rue Viabert-Charmettes - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0980 - Lyon 6ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements sis 18 rue Germain et 71 rue Bellecombe - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0981 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction d'un foyer de travailleurs-migrants de 182 logements sis 27 rue Paul Santy - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0481 du 26 avril 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0982 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à la société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitat à loyers modérés (HLM) de Lyon - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3192 du 8 juillet 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0983 - Lyon 8ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Soutien aux chantiers impactés par la crise COVID 19 sis impasse Patay et rue Audibert et Lavirotte - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0985 - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 5 logements sis 25 rue de la Corderie - Modification de la garantie accordée par l'arrêté n° 2020-04-27-RO333 du 27 avril 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0986 - Lyon 9ème - Garantie d'emprunt accordée à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 2 logements sis 29 rue Sergent Michel Berthet - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0987 - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration de 6 logements sis 3 chemin du Gravier Blanc - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0988 - Neuville-sur-Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements sis 1 à 3 et 5 rue Jacques à Neuville-sur-Saône - Modification de la garantie accordée par l'arrêté n° 2020-06-15-R-0413 du 15 juin 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0989 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de La Banque postale - Réhabilitation thermique de logements sis 38 à 44 avenue Jean Jaurès et 5 à 11 rue Louis Normand - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0990 - Oullins - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 5 logements sis 38 à 44 avenue Jean Jaurès et 5 à 11 rue Louis Normand - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0991 - Pierre-Bénite - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Société générale - Réhabilitation thermique de 294 logements sis 1 à 19 avenue Haute Roche - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0992 - Rillieux-la-Pape - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Erilia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 22 logements sis rue Marcel Mérieux - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0993 - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 41 logements sis 73-75 route de Saint-Romain - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0994 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Garantie d'emprunt accordée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) usufuit de 4 logements sis 11 rue Jean-Léon Blondeau - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0995 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 3 logements sis 27 Grande Rue - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0996 - Sainte-Foy-lès-Lyon - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réhabilitation de 193 logements sis 2-4-7 et 9 allée de la Gravière et 2 à 4 allée de Limburg - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0997 - Saint-Genis-Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique de 4 logements sis 12 Petite Rue des Collonges - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0998 - Saint-Genis-Laval - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration par bail emphytéotique d'un logement sis 4 Petite rue des Collonges - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-0999 - Sathonay-Camp - Garanties d'emprunts accordées à la Société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès du Crédit foncier - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitations à loyers modérés (HLM) - Modification de la délibération du Bureau n° B-2010-1620 du 7 juin 2010 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1000 - Vénissieux - Sathonay-Camp - Rillieux-la-Pape - Lyon 2ème - Garanties d'emprunts accordées à la société de développement pour l'habitat (SDH) Constructeur auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de dette par la société anonyme (SA) Régionale d'habitations à loyers modérés (HLM) de Lyon - Modification des délibérations du Bureau n° B-2014-0052 du 19 mai 2014 et de la Commission permanente n° CP-2015-0082 du 30 mars 2015 et n° CP-2019-3486 du 12 novembre 2019 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1001 - Vernaison - Garanties d'emprunts à l'association Odyneo auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Transfert de dette par l'association Education et joie - Réhabilitation d'un foyer pour personnes handicapées sis 914 route de Lyon - Modification de la délibération n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil départemental du Rhône pris par délibération n° 028-04 du 11 juin 2010 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1002 - Vernaison - Garanties d'emprunts à l'association Odyneo auprès du Crédit foncier de France (CFF) - Transfert de dette par l'association Education et joie - Réhabilitation d'un foyer pour personnes handicapées sis 914 route de Lyon - Modification de la délibération n° 2014-0462 du 15 décembre 2014 reprenant les engagements du Conseil départemental du Rhône pris par délibération n° 028-04 du 11 juin 2010 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1003 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Construction de 12 logements sis 229 rue Francis de Pressensé - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0369 du 22 février 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1004 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 17 logements situés 393 cours Émile Zola - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1005 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la Société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 5 logements sis 69-75 rue Greuze - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1006 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'Habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition-amélioration d'un logement sis 1 rue René Prolongée - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1007 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements sis rue de la Liberté et rue Pierre Baratin - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1008 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignation (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sis 72A et 72B rue Anatole France - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

N° CP-2021-1009 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyers modérés (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements sis 19 rue Louis Fort et 88-90 rue Château Gaillard - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

MME LA PRÉSIDENTE : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéro CP-2021-0950, CP-2021-0954 à CP-2021-0983 et CP-2021-0985 à CP-2021-1009.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2021-0950 : Mme KHELIFI Zemorda, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'association Comité social du personnel (COS),

- n° CP-2021-0954, n° CP-2021-0955, n° CP-2021-0960, n° CP-2021-0970, n° CP-2021-0972, n° CP-2021-0974, n° CP-2021-0977 à n° CP-2021-0979, n° CP-2021-0983, n° CP-2021-0987, n° CP-2021-0994, n° CP-2021-0997 et n° CP-2021-0998 : Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande,

- n° CP-2021-0956, n° CP-2021-0961, n° CP-2021-0968, n° CP-2021-0971 et n° CP-2021-0996 : Mme VACHER Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes,

- n° CP 2021-0957, n° CP-2021-0958, n° CP-2021-0964 à n° CP-2021-0967, n° CP-2021-0981, n° CP-2021-0989 à n° CP-2021-0991 : M. COCHET Philippe, Mme COLLIN Blandine, M. PAYRE Renaud, Mme VACHER Lucie, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat,

- n° CP-2021-0962, n° CP-2021-0973, n° CP-2021-0986, n° CP-2021-0995 et n° CP-2021-1006 : Mme PANASSIER Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône,

- n° CP-2021-0963, n° CP-2021-0969, n° CP-2021-0985, n° CP-2021-0988, n° CP-2021-1005 et n° CP-2021-1009 : M. PAYRE Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,

- n° CP-2021-0975, n° CP-2021-0976 et n° CP-2021-0980 : Mme MOREIRA Véronique, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Batigère Rhône-Alpes,

- n° CP-2021-1004, n° CP-2021-1007 et n° CP-2021-1008 : M. GASCON Gilles, Mme MOREIRA Véronique, M. PAYRE Renaud, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

N° CP-2021-0951 - Lyon 2ème - Convention de superposition d'affectations et nouvelle répartition des charges avec la Ville de Lyon pour les surfaces affectées à la Ville dans le centre d'Echanges de Lyon Perrache (CELP) - Convention avec la Ville de Lyon - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine et moyens généraux

N° CP-2021-0952 - Vaulx-en-Velin - Centre technique de maintenance - Réaménagement des ateliers - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine et moyens généraux

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-0951 et CP-2021-0952.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2021-0953 - Bron - Rillieux-la-Pape - Parc-cimetièrre - Attribution de concessions funéraires dans les cimetières métropolitains sur la période du 1er août au 30 septembre 2021 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine et moyens généraux

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0953.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° CP-2021-1010 - Gestion des déchets - Téléthon 2021 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1011 - Déchets - Collecte et recyclage du verre - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2021 - Attribution d'une subvention au Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1012 - Déchets - Tri de la collecte sélective - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec les entreprises Nicollin et Veolia - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1013 - Déchets - Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) due par la Métropole de Lyon pour l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon Sud - Protocole d'accord transactionnel à conclure avec les services des douanes - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1014 - Déchets - Accueil de secours des déchets ménagers et assimilés du Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL) - Approbation de la convention 2022-2026 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1015 - Déchets - Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône - Approbation de l'avenant n° 1 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1016 - Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1017 - Dispositif de propreté globale - Quartiers Saint-Rambert et de l'Industrie - Convention avec la Ville de Lyon pour la période du 1er janvier 2022 au 30 avril 2025 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

N° CP-2021-1024 - Filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac - Convention avec l'éco-organisme agréé Alcome pour la période 2021-2027 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-1010 à CP-2021-1017 et CP-2021-1024.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° CP-2021-1018 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'année 2022 (analyse des données 2021) dans le cadre de la convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement pour les données des exercices 2020 à 2024 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1019 - Décines-Charpieu - Jonage - Meyzieu - Travaux de maintenance des réseaux d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise CARRION TP - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1020 - Genay - Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1021 - Villeurbanne - Travaux de maintenance des réseaux d'assainissement de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise COIRO TP - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-1018 à CP-2021-1021.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GROSPERRIN.

N° CP-2021-1022 - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Prévention contre les inondations - Aménagement hydraulique du ruisseau du Ravin - Dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale simplifiée pour l'aménagement hydraulique au titre de la loi sur l'eau - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° CP-2021-1023 - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération interprofessionnelle du bois (Fibois) Rhône pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-1022 et CP-2021-1023.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ATHANAZE.

N° CP-2021-1025 - Vaulx-en-Velin - Participation exceptionnelle de la Métropole de Lyon à la partie locale de l'exposition "Le Vaisseau Terre" du Planétarium - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-1025.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GUELPA-BONARO.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° CP-2021-1026 - Vaulx-en-Velin - Convention de portage temporaire de lots de copropriété sur le quartier Cervelières-Sauveteurs - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Badouard comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-1026.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- M. GASCON Gilles, Mme MOREIRA Véronique, M. PAYRE Renaud, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,

- M. PAYRE Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société CDC habitat social.

Rapporteur : M. le Conseiller BADOUARD.

N° CP-2021-1031 - Vaulx-en-Velin - Protocole habitat partenarial avec la société Sollar, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon - Renouveau des patrimoines de la société Sollar à Vaulx-en-Velin : Grandes Cités Tase, Pavillons Nelli et Domaine de la Côte et Eurorex - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-1031.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. MARION Richard, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Sollar, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Présidence de madame Émeline Baume 1^{ère} Vice-Présidente

N° CP-2021-1027 - Décines-Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Avenant n° 1 à la convention de PUP de la bande est - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1028 - Vénissieux - Développement urbain - Acquisition d'un lot situé à l'angle de la rue Simone Veil et de l'avenue Jules Guesde - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1029 - Villeurbanne - Terrasses Lakanal - Programme d'aménagement - Approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1032 - Saint-Fons - Secteur Cuprofil - Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour réserve foncière et d'expropriation - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

N° CP-2021-1033 - Lyon 8ème - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Participation du public par voie électronique sur la base de l'évaluation environnementale - Actualisation de l'étude d'impact - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1035 - Oullins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Saulaie - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) recyclage foncier des friches - Approbation de la convention à passer avec l'État - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1036 - Charbonnières-les-Bains - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) Athéna - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1037 - Francheville - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 26 chemin des Hermières appartenant à la société anonyme (SA) Alliade habitat - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1038 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 500 rue des Jonchères - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1039 - Lyon 3ème - Voirie de Proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 20 rue de la Ruche et appartenant au syndicat de copropriété de la résidence QuadR'Arthur - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1041 - Lyon 7ème - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 1 rue Bourdeix appartenant à la SCI Eurotertiaire 2 ou toute société qui lui sera substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1042 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Maréchal Lyautey et appartenant à la société Marignan résidences - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1043 - Oullins - Développement urbain - Secteur La Saulaie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé au 11 avenue Jean Jaurès et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Opéra - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0412 du 22 février 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1044 - Pierre-Bénite - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées place Jean Jaurès appartenant à la Ville de Pierre-Bénite - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0754 du 5 juillet 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1045 - Saint-Genis-les-Ollières - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 6 rue de Champoulin - Constitution de servitudes temporaires d'accès et de passage de réseaux ou canalisations - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1046 - Vaulx-en-Velin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées route de Genas et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1047 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 229 à 233 rue Francis de Pressensé appartenant à l'association Diocésaine de Lyon - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1048 - Caluire-et-Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 9 bis rue Jamen Grand et appartenant au Syndicat des copropriétaires de la résidence Le Jardin Secret - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1049 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de lots dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès et appartenant à la Société civile immobilière (SCI) Les Jardins de l'Île - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1050 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 52 et 60 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1051 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 55 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1052 - Feyzin - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot dépendant de l'immeuble en copropriété situé 7 avenue Jean Jaurès - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1053 - Fleurieu-sur-Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 9 rue du Putet - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1055 - Meyzieu - Eau potable - Périmètre de protection rapproché du champ captant de La Garenne - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées au lieu-dit La Garenne et appartenant à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1056 - Meyzieu - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage, au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, en terrain privé, situé rue Vincent Quinon et rue des Trux et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Pré des Louvatières - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1057 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 39 rue George Sand dans la copropriété Bellevue - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1058 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 6 parcelles de terrain nu situées 15 avenue Albert Einstein et 11 à 13 rue du Canada appartenant à la société en nom collectif (SNC) Chirpaz 95 ou à toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1060 - Limonest - Aménagement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Limonest, suite à préemption avec préfinancement, de l'immeuble situé 140 rue du Cunier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1061 - Lyon 7ème - Développement urbain - Cession, à titre onéreux, à la société Promoval PVH, d'une emprise foncière issue du domaine public et d'une parcelle situées square du Professeur Galtier - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1062 - Lyon 8ème - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon, d'un immeuble à usage administratif et d'habitation sur son terrain situé 22-24 rue Hugues Guérin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1063 - Saint-Priest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, de lots de copropriété situés 31 boulevard Édouard Herriot et 34 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1064 - Saint-Priest - Développement urbain - Secteur le Village - Revente, à titre onéreux, à la Ville de Saint-Priest, suite à préemption avec préfinancement, d'un lot de copropriété situé 14 Grande rue - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1065 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble sur son terrain situé 6 rue de l'Egalité - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1066 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, de lots de copropriété à usage de local commercial et emplacement de stationnement situés 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1067 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, de lots de copropriété situés 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1068 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, des lots de copropriété n° 9 et 27 à usage de local commercial et emplacement de stationnement situés 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1069 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage commercial sur son terrain situé 57 avenue Antoine de Saint-Exupéry - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1070 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage commercial sur son terrain situé 57 avenue Antoine de Saint-Exupéry - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1071 - Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, d'un immeuble à usage d'habitation et d'atelier sur son terrain situé 24 rue de Venise - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1072 - Villeurbanne - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Buers Nord - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, de parcelles de terrains nus, situées rue de la Boube, cadastrées NC2(o) et NC2(q) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1073 - Caluire-et-Cuire - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 65 quai Clémenceau - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1074 - Champagne-au-Mont-d'Or - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 26 avenue de Lanessan - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1075 - Genay - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Sollar, d'un immeuble situé 5 rue de la Mairie - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1076 - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Plan de cession - Déclassement du domaine public et mise à disposition au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, à titre onéreux, par bail emphytéotique de l'immeuble situé 44 rue Servient - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1077 - Lyon 9ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 11 Grande rue de Vaise - Modification de la délibération du Conseil n° 2020-0348 du 14 décembre 2020 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1078 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 21 rue Jules Védrines dans la copropriété Terraillon - Modification de la délibération du Conseil n° 2021-0620 du 21 juin 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1079 - Genay - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage pour la création, l'exploitation et l'entretien de micro-barrages sur un terrain privé non bâti situé chemin du Lay, versant sud du vallon du Lay - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1080 - Genay - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage pour la création, l'exploitation et l'entretien de micro-barrages sur un terrain privé non bâti situé chemin du Lay, versant sud du vallon du Lay - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1081 - Rillieux-la-Pape - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation et de passage d'une canalisation de gaz au profit de GRDF Gaz, sur le terrain appartenant à la Métropole de Lyon situé au 2870 avenue de l'Europe - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1082 - Tassin-la-Demi-Lune - Développement urbain - Éviction d'un local commercial situé 4 rue de l'Abbé Papon - Approbation de l'acte de résiliation amiable de bail commercial et versement d'une indemnité - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-1027 à CP-2021-1029, CP-2021-1032, CP-2021-1033, CP-2021-1035 à CP-2021-1039, CP-2021-1041 à CP-2021-1053, CP-2021-1055 à CP-2021-1058 et CP-2021-1060 à CP-2021-1082.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2021-1033, n° CP-2021-1073 et n° CP-2021-1076 : Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande,
- n° CP-2021-1037 : M. PAYRE Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliage habitat,
- n° CP-2021-1055 : M. CAMUS Jérémy, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes,
- n° CP-2021-1072 : M. GASCON Gilles, Mme MOREIRA Véronique, M. PAYRE Renaud, M. VAN STYVENDAEL Cédric, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Est Métropole habitat,
- n° CP-2021-1075 : M. MARION Richard, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Sollard,
- n° CP-2021-1077 : Mme VACHER Lucie, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de la société Immobilière Rhône-Alpes.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° CP-2021-1030 - Vaulx-en-Velin - Quartier Vernay Verchères - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus à la SERL - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1034 - Neuville-sur-Saône - Opération d'aménagement - Zone industrielle (ZI) en Champagne - Bilan de la concertation préalable portant sur la modification du périmètre - Avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement avec la SERL - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville, la Métropole, la SERL et le SIGERLY et participation financière de la Ville à l'équilibre de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° CP-2021-1040 - Lyon 3ème - Développement urbain - Projet-Part Dieu - Acquisition, à l'euro symbolique, à la Société publique de locale (SPL) Lyon Part-Dieu, d'une parcelle de terrain située rue Maurice Flandin - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° CP-2021-1059 - Bron - Développement urbain - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 2 parcelles cadastrées B 3034g et B 3034h, situées rue Guynemer - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros CP-2021-1030, CP-2021-1034, CP-2021-1040 et CP-2021-1059.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° CP-2021-1030, n° CP-2021-1034 et n° CP-2021-1059 : Mme BROSSAUD Claire, Mme GEOFFROY Hélène, M. GUELPA-BONARO Philippe, Mme VESSILLER Béatrice, M. VINCENDET Alexandre, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL),
- n° CP-2021-1040 : M. BADOUARD Benjamin, M. BAGNON Fabien, M. BERNARD Bruno, Mme CROIZIER Laurence, Mme NACHURY Dominique, Mme RUNEL Sandrine, Mme VESSILLER Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Part-Dieu.

Rapporteur : Mme la Conseillère COLLIN.

MME LA PRÉSIDENTE : Et nous poursuivons l'examen des dossiers pour lesquels un temps de parole a été formulé en Conférence des Présidents. Nous repassons en vote électronique.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes
de débats en Conférence des Présidents*

N° CP-2021-0937 - développement solidaire et action sociale - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations pour l'année 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0937.

Avis favorable de la commission. Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Madame la Vice-Présidente, monsieur le Président, quatre groupes d'opposition qui s'expriment, pas un mot de réponse, c'est juste inacceptable. Je ne connais pas une instance politique dans laquelle quatre groupes s'expriment, en plus avec des éléments positifs, avec une main tendue, et vous ne répondez même pas.

C'est incompréhensible que, dans une collectivité telle que la Métropole de Lyon, il y ait une telle attitude. Je me permets simplement d'intervenir là-dessus. C'est juste votre mépris qui, une fois de plus, semble prendre le dessus par rapport au dialogue. C'est bien dommage.

Mme la Conseillère CRESPI : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre des compétences sociales de la Métropole, vous nous présentez à nouveau un rapport concernant la lutte contre le sans-abrisme et, notamment, sur la résorption des squats et bidonvilles, en articulation avec les communes et l'État.

Les montants attribués aux associations en subventions d'investissement et de fonctionnement sont conséquents et nous sommes donc en droit d'attendre des résultats à la hauteur des sommes engagées : deux subventions de fonctionnement d'un montant de 200 000 € pour l'association Alynea, 60 000 € pour la Croix-Rouge et deux subventions d'investissement de 60 000 € et 51 000 €, soit 371 000 € pour qui ? Pour quels résultats ?

Une fois encore, vous nous proposez de voter des subventions sans préciser le nombre de personnes concernées, les publics ciblés. Nous n'avons aucune statistique ni descriptif précis des publics car le sans-abrisme ne concerne pas uniquement les personnes qui vivent dans la rue mais toutes les personnes qui n'ont pas de domicile pérenne. On dénombre 500 personnes à Lyon et 2 800 dans la Métropole, sans compter les personnes qui dorment dans leur voiture.

Ces subventions à rallonges se superposent et donnent l'impression d'être face à un puits sans fond, avec des projets qui engloutissent des sommes d'argent importantes sans tenir ses promesses. En effet, nous n'avons pas l'impression de voir diminuer le nombre de tentes dans les rues et les squats, bien au contraire. Quels sont les résultats tangibles, concrets de votre politique d'hospitalité ?

On a la sensation qu'au mieux cette politique est sans effets, au pire un effet d'aubaine pour certaines associations, et la porte ouverte à l'immigration clandestine et à tous ceux qui s'enrichissent grassement et impunément sur le malheur de ces personnes, par le biais de filières mafieuses de plus en plus structurées. Il n'y a qu'à voir les allées et venues aux abords des squats des véhicules haut de gamme immatriculés en Suisse. Nous sommes aussi des élus locaux et, à ce titre, nous connaissons la réalité des squats et de ceux qui les organisent pour ensuite abandonner ces personnes à des modes de survie et en proie à tous les trafics.

La Métropole de Lyon n'a pas vocation à encourager l'arrivée de personnes en situation irrégulière et il convient donc de mieux cerner le sans-abrisme sur le territoire Métropole pour trouver de réelles solutions.

En raison de l'absence d'éléments tangibles et des questions précitées notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Une réponse du Vice-Président Renaud Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Merci beaucoup. Le rapport qui vous est soumis traite de différents sujets liés à l'hospitalité parmi lesquels une subvention à la Croix-Rouge française du Rhône, notamment dans les interventions qui sont liées aux bidonvilles ainsi que d'autres sujets qui concernent des politiques d'investissement où notamment l'amélioration d'un certain nombre de nos sites ouverts au cours de l'année 2021, je pense au site de la Base où nous travaillons avec l'association Le Mas.

Très honnêtement, une partie de vos propos me choque réellement. Alors quoi, il ne faudrait rien faire parce qu'effectivement des hommes et des femmes sont dans la misère et sont dans la rue, quelle que soit d'ailleurs leur nationalité, est-ce cela la préconisation de votre groupe à travers votre prise de parole.

Je ne comprends absolument pas quelle est l'alternative que vous proposez. On laisserait à la rue et on ne regarderait pas. C'est cela de ce que vous appelez de vos vœux.

Très clairement, la seule réponse que je peux apporter à vos questions c'est celle de la nécessité d'avoir une évaluation. Nous avons reçu cette évaluation vendredi soir. Vous l'aurez dans les prochains jours, je m'y engage, et vous aurez l'évaluation notamment sur la précision liée aux demandes de subventions.

Mais pour le reste, je trouve véritablement vos propos extrêmement choquants.

MME LA PRÉSIDENTE : Je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

M. BERNARD Bruno, à sa demande, en lien avec l'association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA), n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

N° CP-2021-0943 - développement solidaire et action sociale - Bataillons de la prévention - Approbation du conventionnement entre l'État et la Métropole de Lyon - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0943.

Avis favorable de la commission.

Une intervention est demandée par le groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets ce dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

N° CP-2021-0944 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques - Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0944.

Avis favorable de la commission.

Nous avons des demandes d'intervention de 2 groupes. Je donne la parole au groupe Synergies-Métropole.

Mme la Conseillère FOURNILLON : Intervention annulée, monsieur le Président.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, pour compléter suite à ces "retiré", je voulais vous dire que nous sommes là, dans cet hémicycle, pour travailler ensemble et nous sommes restés pour ne pas bloquer les dossiers d'aujourd'hui, de la Métropole. Considérez que c'est une attitude, de notre part, positive en écho à ce qui a été dit tout à l'heure.

Si vous persistez, monsieur le Président, dans cette attitude, de ne pas nous parler, de ne pas dialoguer avec nous et de ne pas nous répondre, ce ne sera pas forcément toujours le cas.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous vous répondons à chaque dossier, Monsieur Grivel, puisqu'une réponse était prévue par les Vice-Présidents.

La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Je vous remercie. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de délibération propose de valider le choix des projets dans le cadre de l'action éducative, celui des dix collèges éco-citoyens et les propositions de classes culturelles numériques pour l'année 2021-2022.

Plusieurs observations ont été faites lors de la commission éducation, culture, patrimoine et sport du 12 novembre. Il nous semble utile de les porter devant la Commission permanente pour la bonne information de tous.

Sur le dispositif collège éco-citoyen, dix établissements ont été sélectionnés au regard de projets déposés en 2020-2021. On peut regretter une concentration géographique certaine et la disparité du rapport à l'éco-citoyenneté. Il faudrait, d'ailleurs, mieux expliciter la notion de citoyenneté appliquée aux collégiens. S'agit-il d'éduquer à la citoyenneté et d'éduquer à l'écologie ou s'agit-il d'éduquer au collectif par des actions écologiques concrètes ? Et comment impliquer l'ensemble des collégiens à travers des actions très différentes et ne concernant que certains élèves ?

Nous avons compris qu'il s'agissait d'une année d'expérimentation pour un élargissement ultérieur. Il sera donc opportun de faire un bilan précis et de présenter les enseignements tirés de cette expérimentation sur dix pour préciser le dispositif et assurer un déploiement équitable pour la prochaine année scolaire.

Plusieurs observations sur le dispositif aide aux projets éducatifs, d'abord un seul établissement privé est retenu. Est-ce un déficit de projet de la part de l'enseignement privé sous contrat ? Si oui, il faudrait alors en comprendre les raisons puisqu'il s'agit bien de développer équitablement l'accompagnement de la Métropole à l'éducation des collégiens de son territoire.

Le choix des thématiques appartient à l'exécutif mais il nous semble qu'enfermer les actions éducatives dans des thèmes est un peu réducteur de la richesse des établissements et de leur environnement.

Certes, il est nécessaire que la Métropole, porteuse de cette compétence complémentaire, donne le cadre, formalisation de la demande, adéquation au projet global de l'établissement, équité entre établissements, suivi de la réalisation et évaluation. Mais il est aussi important de tenir compte de l'identité de chacun des collèges.

L'équipe éducative peut se mobiliser sur des projets qui fédèrent les disciplines, correspondent aux besoins évalués tant sur le plan scolaire que social. L'environnement de l'établissement est aussi à considérer (richesses associatives, projets communaux ou de quartier, proximité d'équipements pouvant être partenaires).

Ceux d'entre nous qui siègent dans les conseils d'administration des collèges, et suivent la vie de l'établissement, savent que le terrain est riche de potentiel et que certains refus interrogent parce que le risque est d'habiller d'un titre correspondant au thème imposé développant ainsi une stratégie d'adaptation peu conforme à l'objectif souhaité.

Dernière observation, les appels à projet ou à manifestation d'intérêt sont des outils très utilisés mais qui nécessitent compétences et temps. N'en faisons pas les seuls vecteurs de la relation collèges-Métropole pour l'accompagnement du projet d'établissement.

Nous espérons que ces observations trouvent un écho. Dans cette attente, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est à Madame la Vice-Président Véronique Moreira.

Madame la Vice-Présidente MOREIRA : Merci beaucoup Madame pour ces remarques. Nous avons échangé de la même façon en commission, en effet. Sur le dispositif expérimental de l'expérimentation collèges éco-citoyens, il est juste que nous nous sommes appuyés sur des collèges qui étaient dans ce type de démarche pour configurer un projet avec eux et l'évaluer en cours d'année. Il est évident que l'idée c'est de déployer le projet sur l'ensemble des collèges dès l'année prochaine, à condition que l'expérimentation fonctionne.

Je me suis engagée, et je vous le repète solennellement, à présenter un bilan de l'expérimentation en commission à la fin du printemps prochain.

Sur l'appel à projets, on peut se féliciter que 127 projets puissent être financés dans les différents collèges. On peut se féliciter aussi du fait que les deux tiers des projets se situent en éducation prioritaire. Si je partage votre remarque sur le fait que l'ensemble des collégiens et des collégiennes ont besoin d'appui pour découvrir leur environnement proche, les associations qui sont sur leur territoire, on peut se féliciter que les collèges en éducation prioritaire soient très partants sur la démarche et très demandeurs puisqu'il y a un besoin surement encore plus crucial dans ces territoires.

Sur la remarque que vous faites sur le privé, je ne sais pas, je ne pense pas qu'il y a un déficit de projet dans les écoles privées. Simplement, il y a eu un déficit de réponse, en effet, très peu de projets sont arrivés à la Métropole. On a regardé avec intérêt ce qui était proposé mais il n'y a eu qu'une seule réponse.

Ensuite, vous parlez du nombre de thème qui sont proposés, nous les avons réduits justement pour clarifier. Dans les années précédentes, il y avait déjà un certain nombre de thématiques qui étaient proposés aux collèges, c'est normal que la Métropole propose des thématiques dans lesquels s'inscrivent les équipes éducatives.

Je veux vous rappeler aussi, ou vous indiquer en tout cas, que nous avons réunis, mercredi dernier, le Conseil métropolitain des jeunes. Trente élus des collèges qui sont venus expliquer pourquoi ils s'engageaient et ce qu'ils avaient envie de défendre. En réalité, la parole des jeunes porte, très fortement, des questions que nous avons identifiées aussi dans notre appel à projet. Il y a une vraie concomitance entre les aspirations des jeunes et les propositions que nous faisons puisqu'ils ont porté très fortement la question de l'égalité entre les filles et les garçons et la question de l'aménagement du cadre de vie et du climat. Ils ont aussi ajouté que le problème du harcèlement était un problème crucial dans les collèges comme chacun le sait.

Simplement pour vous dire que la Métropole est dans son rôle en donnant une ligne de cadrage, qu'elle est attentive aux réponses des établissements et, qu'évidemment, l'appui sur la vie associative fait partie intégrante du sens des projets, puisque l'idée est d'ouvrir les collèges sur l'environnement et de permettre à la vie de quartier de pénétrer aussi dans les collèges.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets ce rapport aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

N° CP-2021-0949 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0949.

Avis favorable de la commission.

Désignation de représentants de la Métropole au sein de la Commission départementale des valeurs locatives

(Dossier n° CP-2021-0949)

Il y a trois titulaires et trois suppléants. Je vous propose, en titulaires, les candidatures de :

- *titulaires*

- . M. Bertrand ARTIGNY
- . Mme Camille AUGÉY
- . Mme Dominique NACHURY

et, en suppléants, les candidatures de :

- *suppléants*

- . M. Stéphane GOMEZ
- . Mme Laurence FRETÉY
- . Mme Corinne SUBAI

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette proposition.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

Présidence de madame Emeline Baume
1^{ère} Vice-Présidente

N° CP-2021-0984 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 8 rue Félix Mangini - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

MME LA PRÉSIDENTE : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-0984.

Avis favorable de la commission.

Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller LASSAGNE : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, vous nous proposez de voter une garantie d'emprunt en faveur de Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition en VEFA de 40 logements au 8 rue Félix Mangini dans le 9ème arrondissement de Lyon.

J'ai demandé, en commission, à Monsieur le Vice-Président s'il disposait du taux SRU (solidarité et renouvellement urbain) actuel sur ce secteur. En 2019, il était de 32,5 %. Je n'ai pas encore eu la réponse.

Le principe de l'article 55 de la loi SRU était de viser un équilibre entre les territoires en termes de logements sociaux et de pallier aux carences.

Dans le cadre de cette opération, un des 2 objectifs n'est clairement pas poursuivi. En effet, la notion d'équilibre est maltraitée lorsqu'on lance une nouvelle opération de logements sociaux dans un secteur qui en comporte déjà plus de 30 %.

Par ailleurs, les équipements publics ne suivent pas ces développements urbains. Il y avait, à une époque, une annexe du centre social Saint-Rambert sur ce quartier et qui aujourd'hui n'existe plus.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette garantie d'emprunt.

Afin d'éviter toute caricature, j'en profite pour rappeler que notre groupe vote favorablement l'ensemble des autres garanties d'emprunt en faveur du logement social. Notre position sur ce rapport n'est, bien entendu, pas la remise en cause de la nécessité de construire des logements sociaux mais bien de veiller, avec plus d'attention, à maintenir un équilibre. C'est une exigence forte pour une ville apaisée et durable. Merci.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Madame Vessiller, des éléments de réponse ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui, en l'absence de monsieur Artigny, je me permets de répondre. Effectivement, c'est une opération de logement social qui s'inscrit dans un quartier dans le périmètre de la ZAC de Vaise, Industrie nord, dans une partie du 9ème pour lequel, collectivement, lors de la création de la ZAC, il avait été décidé d'avoir une programmation, en matière de logement social, ambitieuse avec du PLUS (prêt locatif à usage social), du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et du locatif intermédiaire.

Au global, certes l'arrondissement compte plus de 30 % de logement social mais, dans cette partie-là, on est bien dans une opération de mixité sociale. Du coup, cela nous paraît tout à fait pertinent de réaliser ce qui était prévu en termes de programmation social dans cette ZAC de l'Industrie.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° CP-2021-1054 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

MME LA PRÉSIDENTE : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro CP-2021-1054.

Avis favorable de la commission.

Un temps de parole a été demandé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Madame la Présidente, mes chers collègues. Sur le fond, cette acquisition foncière de 2 appartements, caves et grenier au 26 rue Moncey ne devrait pas poser de problème puisqu'elle est faite au profit de Grand Lyon habitat sur un IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique) où le taux SRU au 1^{er} janvier 2019 est de 20,17 %, soit en deçà du taux réglementaire. Sauf que les chiffres peuvent parfois être trompeurs et ne suffisent pas pour juger de l'opportunité du développement de tel ou tel habitat.

En l'espèce, nous sommes ici avec un immeuble qui se trouve à deux pas de la place Gabriel Péri dans le quartier de la Guillotière et tous les jours, malheureusement, l'actualité nous en montre l'état très dégradé.

Cette délibération ne permet pas de comprendre la vision générale de votre politique foncière sur deux points. Tout d'abord, sur la mixité sociale de manière générale, si la Métropole n'achète que par opportunité liée aux ventes, elle ne fixe pas une vision de priorisation des lieux d'achat, ni de type de logement.

Pour le cas d'espèce, la proximité avec le secteur de la place Gabriel Péri, est-ce opportun de faire cet achat ? Est-ce qu'il entre dans une stratégie de reconquête du territoire, notamment pour un aménagement urbain qui lutte contre la délinquance et l'insécurité du quartier ?

Au-delà des chiffres, nous devons intégrer le territoire de manière complète et prendre en compte les éléments liés au cadre de vie et aux difficultés potentielles locales.

En raison de ces interrogations, nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie.

MME LA PRÉSIDENTE : Madame Vessiller ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Madame Croizier, je voudrais vous rassurer sur le fait que l'intervention sur ce secteur-là, par des opérations de restauration immobilière, d'une part, a été engagé il y a plusieurs années et ensuite doit se poursuivre, et c'est bien dans le cadre d'une vision justement de restauration de l'ensemble du quartier, qu'il vaut mieux avoir des immeubles rénovés, habités, dans le cadre d'une programmation de mixité sociale, et vous savez que l'on veut développer, notamment, les logements en BRS (bail réel solidaire), notre collègue Renaud Payre pourra compléter.

Il vaut mieux avoir des opérations de rénovation plutôt que des opérations vacantes qui, justement, conforte l'idée que ce quartier ne serait pas traité par nos collectivités.

Au contraire, il faut y aller et il faut engager des opérations, notamment, on aura l'occasion de parler bientôt d'une opération que l'on espère lancer dans l'année dans ce secteur-là. Au problème que vous soulevez sur la place Gabriel Péri, ce n'est pas le lieu ou le moment d'en parler, restons sur la restauration et rénovation de ces immeubles du secteur 3^{ème} et 7^{ème} où plusieurs opérations ambitieuses ont besoin d'être lancées et on peut même regretter que ça n'aille pas plus vite.

En tout cas, vous pouvez compter sur notre détermination pour engager ces opérations de restauration immobilière sur ce secteur-là.

Sur votre remarque où l'on attendrait uniquement les opportunités pour acheter, je pense que l'on a eu plusieurs occasions de montrer dans cette assemblée que nous allons à la préemption, que nous avons des secteurs de veille foncière où nous sommes proactifs. Je ne partage pas votre analyse que nous n'aurions pas de vision sur la politique foncière qui, au contraire, effectivement multisite et vise à contenir les prix dans un certain nombre de secteurs de la Métropole et, notamment, sur Lyon.

MME LA PRÉSIDENTE : Merci, je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

MME LA PRÉSIDENTE : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme FRIER Nathalie, Mme NACHURY Dominique, M. PAYRE Renaud, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. BERNARD Bruno, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

**Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président**

M. LE PRÉSIDENT : La prochaine Commission permanente aura lieu le 7 février 2022, le Conseil de la Métropole les 13 et 14 décembre 2021. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée et je lève la séance.

(La séance est levée à 10 heures 27).

Annexe (1/2) Résultats des votes

Vérification du quorum					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	23	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	6	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
	Totaux	51	0	0	1

N° CP-2021-0919 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er août au 1er octobre 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	1	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	5	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	2	0	0	1
	Totaux	57	1	0	1

N° CP-2021-0937 - Métropole de l'hospitalité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations pour l'année 2021					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Abstention	0	0	13	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
	Totaux	49	0	13	1

N° CP-2021-0943 - Bataillons de la prévention - Approbation du conventionnement entre l'Etat et la Métropole de Lyon					
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	26	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
	Totaux	62	0	0	0

Annexe (2/2)

N° CP-2021-0944 - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques - Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	4	0	0	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Abstention	1	0	12	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		48	0	12	0

N° CP-2021-0949 - Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	1	0
Les écologistes	Pour	25	0	0	0
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Pour	13	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		55	0	6	0

N° CP-2021-0984 - Lyon 9ème - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements sis 8 rue Félix Mangini

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	2	0	0	1
Les écologistes	Pour	26	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	4	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Contre	0	13	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		46	13	0	2

N° CP-2021-1054 - Lyon 3ème - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 5 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	2	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	3	0	0	1
Les écologistes	Pour	25	0	0	1
Métropole en commun	Pour	1	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	1	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	5	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civ	Abstention	1	0	12	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	6	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	4	0	0	0
Totaux		48	0	12	2

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

N° CP-2021-0944 *Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Classes culturelles numériques
- Expérimentation du dispositif collèges éco-citoyen - Année scolaire 2021-2022*

- M. Pascal Blanchard (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Hélène Dromain) vote POUR.
- Mme Hélène Dromain (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° CP-2021-0949 *Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la
Métropole de Lyon*

- M. Pascal Blanchard (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Hélène Dromain) vote POUR.
- Mme Hélène Dromain (groupe Les écologistes) vote POUR.

Conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 7 février 2022

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
